

Charte de la Commission sociale (CoSo)

Adoptée par la 169^{ème} Assemblée des Délégué-e-s le 18.11.2017 à Zurich. Cette Charte remplace celle de 2001.

La CoSo est la Commission sociale de l'Union des Étudiant-e-s de Suisse (UNES). Elle est en lien étroit avec les autres commissions de l'UNES, afin de mettre à profit les synergies et de prendre des décisions communes sur les questions qui se recoupent.

La CoSo a pour rôle d'informer, de sensibiliser les étudiant-e-s aux questions de politique sociale pertinentes à leur formation, d'attirer l'attention sur les problèmes, et d'apporter pour ceux-ci des éléments de résolution. Suivant les cas, cela implique de s'exprimer publiquement sur la question, de formuler des propositions ou des revendications à l'intention des responsables des hautes écoles, des communes, des cantons, et à l'échelle fédérale.

Le but de la CoSo est de permettre à tous les étudiant-e-s de mener à bien leurs études sans être défavorisé-e-s par leur situation personnelle ou sociale.

Pour y parvenir, la CoSo s'engage en faveur des thèmes suivants :

- Harmonisation des bourses d'études
- Amélioration de la situation financière des étudiant-e-s
- Amélioration des conditions de logement des étudiant-e-s
- Prise en considération des handicaps et des problèmes de santé
- Conciliation des études avec, entre autres, vie professionnelle, vie de famille, éducation des enfants et assistance à un-e proche
- Renforcement de la participation estudiantine et du droit d'être consulté dans le cadre des hautes écoles
- Suppression des obstacles à la mobilité
- Soutien aux étudiant-e-s en situation de détresse
- Accès aux hautes écoles quelles que soient les difficultés sociales ou personnelles